

Dossier n° PUn/2023/27

Référence SPW-Recours : 10012859/DME.apa

Référence SPW-1<sup>ère</sup> instance : 10009819/GLE.ama

## RECOURS SUR DÉCISION DE REFUS D'UN PERMIS UNIQUE

## CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 95 DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'un recours a été introduit par la s.r.l. TTX MANAGEMENT (dont le siège social est situé rue du Panorama 22 à 4680 OUPEYE) auprès du Gouvernement Wallon, contre la décision du Collège communal du 6 octobre 2023 lui refusant un permis unique.

Le projet consiste à construire et exploiter un nouveau car-wash.

Le terrain concerné est situé rue de la Basse Marihaye à 4100 SERAING et cadastré SERAING deuxième division, section E, n°s 919 K, 909 B 5.

Le recours est porté à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1er du Code d'environnement et peut être consulté, uniquement sur rendez-vous pris <u>au plus tard 24 heures à l'avance</u>, du 16 novembre 2023 au 05 décembre 2023 auprès du service de l'urbanisme :

place Kuborn 5, 4100 SERAING

· courriel: enquete@seraing.be

• tél: 04/330.84.37

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

SERAING, le 16 novembre 2023

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON